

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.892  
7 février 2002

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 7 février 2002, à 10 h 15

Président: M. Mohamed Tawfik (Égypte)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je déclare ouverte la 892<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, permettez-moi de rendre hommage à l'un de nos estimés collègues, M. Clive Pearson, Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, dont le tour de service à la Conférence du désarmement est récemment arrivé à son terme.

M. Pearson est arrivé à la Conférence du désarmement en 1997 et a représenté son pays avec des talents de diplomate achevés. Son profond attachement au règlement des questions en suspens afférentes au programme de travail de la Conférence a eu un impact positif qui a été reconnu par tous. En particulier, nous n'oublierons pas le rôle capital que M. Pearson a joué durant la Conférence d'examen du TNP de 2000 dans la recherche d'un consensus sur les mesures concrètes à prendre pour mettre en œuvre l'article VI du Traité sur la non-prolifération. J'ai eu le privilège de travailler avec M. Pearson et de coopérer avec lui dans le cadre de plusieurs instances, nos deux pays étant membres d'un groupe qui accorde une attention particulière aux questions touchant au désarmement nucléaire. Je tiens à dire à quel point j'ai apprécié son travail acharné et ses compétences immenses.

M. Pearson a laissé une empreinte indélébile sur le processus de désarmement. Au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, je lui souhaite succès et bonheur dans l'avenir. Je tiens en outre à souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Caughley, et à l'assurer de notre entière coopération dans l'accomplissement de ses tâches.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadeur de Chine, M. Hu, l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Broucher, l'Ambassadeur du Canada, M. Westdal, l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Javits et la Ministre des affaires étrangères de la Suède, M<sup>me</sup> Anna Lindh.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, de vous féliciter de votre accession à la présidence au début de la session de 2002 de la Conférence et de saluer les efforts infatigables que vous déployez pour permettre à la Conférence de commencer dès que possible un travail de fond. Je forme l'espoir que, sous votre direction, la Conférence du désarmement sera en mesure de se remettre au travail sur des bases nouvelles et solides en ce début d'année. Je profite de cette occasion pour adresser nos remerciements les plus sincères à l'Ambassadeur Roberto Betancourt Ruales pour la précieuse contribution qu'il a apportée en tant que Président de la Conférence.

En sa qualité d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, notre Conférence constitue un baromètre du climat international dans le domaine de la politique et de la sécurité. Ce climat a, quant à lui, une incidence directe sur les travaux et les progrès de la Conférence. Ne nous y trompons pas: le processus international de limitation des armements et de désarmement s'achoppe actuellement à une situation particulièrement grave et se heurte à des difficultés énormes. Le Traité ABM, considéré par la communauté internationale réunie à l'occasion de la Conférence d'examen du TNP de 2000, comme étant le socle de la stabilité stratégique, est sur le point d'être abrogé. Les sept années de négociation sur un protocole visant

(M. Hu, Chine)

à renforcer la Convention sur les armes biologiques ont été réduites à néant et le Groupe spécial a suspendu ses travaux *sine die*. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été rejeté; son avenir est compromis et il existe même une possibilité de reprise des essais nucléaires. Tout cela a eu des répercussions négatives inévitables sur la confiance mutuelle entre les États et sur la confiance placée en général dans les efforts multilatéraux de limitation des armements et de désarmement.

Dans ces circonstances, nous sommes profondément convaincus de la nécessité pour la Conférence du désarmement de traiter de problèmes aussi essentiels que le statut et le rôle de l'actuel régime juridique de limitation des armements et de désarmement, l'orientation à donner à l'effort international en matière de limitation des armements et de désarmement, et les meilleurs moyens d'asseoir et de préserver une stabilité stratégique mondiale. Cela donnera incontestablement à la Conférence l'impulsion dont elle a besoin pour commencer son travail de fond.

La limitation des armements et le désarmement ne sont pas l'apanage d'une poignée d'États; les traités de désarmement multilatéraux sont le fruit de négociations qui réunissent un grand nombre d'États et, en tant que tels, ils incarnent la volonté de l'ensemble de la communauté internationale. Grâce aux efforts menés depuis des décennies à l'échelle mondiale, un régime juridique relativement complet de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération a pu être mis en place. Ce régime couvre les armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi que certaines armes classiques. Les traités conclus pendant la guerre froide, tels que le TNP, le Traité ABM ou la Convention sur les armes biologiques, et les traités conclus après la guerre froide, tels que la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, traduisent l'aspiration constante de l'humanité à la paix et à la sécurité internationales par le biais de la limitation des armements et du désarmement. Ce régime juridique est devenu une composante essentielle de la structure mondiale de sécurité collective centrée sur l'ONU. Il joue un rôle crucial dans la préservation de la sécurité et de la stabilité mondiales et régionales. Ce rôle doit être préservé et renforcé.

Or ce régime juridique s'achoppe aujourd'hui à des défis sans précédent, dont les plus importants sont les tentatives visant à remplacer la coopération internationale par des initiatives unilatérales et l'adoption d'une conception politique opportuniste des instruments juridiques internationaux, au service de la «sécurité absolue» d'un seul pays. C'est pourquoi nous avons assisté à des faits tels que l'abrogation du Traité ABM, qui était pourtant le socle de la stabilité stratégique internationale, la défense d'intérêts partisans et des comportements dénués d'impartialité en matière de non-prolifération, l'intransigeance d'un pays vis-à-vis d'autres quant au respect des traités, ce même pays se montrant en la matière beaucoup moins exigeant à son propre égard, au point d'adopter des lois internes qui dénaturent les obligations fixées par les traités internationaux, enfin, la volonté affichée de conclure rapidement des négociations sur un traité assorti d'un régime de vérification extrêmement rigoureux, puis une volte-face au moment de la conclusion dudit traité et le refus catégorique de ratifier ce document. Tous ces actes ont non seulement porté un coup à la réputation et à l'impartialité des traités internationaux de limitation des armements et de désarmement, mais aussi entamé la confiance entre les États.

(M. Hu, Chine)

Face à cette situation nouvelle, il appartient à l'ensemble de la communauté internationale de préserver l'intégrité et l'autorité du système international de limitation des armements et de désarmement, car ce système revêt une importance capitale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les pays devraient travailler ensemble pour préserver et promouvoir ce système dans un esprit de coopération et non d'affrontement, en appliquant les mêmes critères à tous au lieu d'appliquer un système à deux ou plusieurs vitesses et en se tenant à des politiques et des positions cohérentes. Tout comportement visant à porter atteinte à ce régime juridique relèverait d'un manque de clairvoyance et ne ferait qu'ajouter aux incertitudes et à l'imprévisibilité de la situation internationale en matière de sécurité.

En décembre 2001, suite à l'annonce d'une dénonciation du Traité ABM, le Président chinois Jiang Zemin, s'adressant au Président Poutine et au Président Bush, a souligné qu'il était essentiel, dans la situation présente, de préserver le système international de limitation des armements et de désarmement. Il a affirmé que la Chine était prête à œuvrer aux côtés des autres pays pour maintenir la paix et la stabilité internationales. Cette position continuera à guider les efforts de ma délégation.

Au cours de ces deux dernières années, face aux tendances de plus en plus pernicieuses qui caractérisent la situation internationale, la délégation chinoise a souligné maintes fois que les efforts internationaux en faveur de la limitation des armements et du désarmement traversaient une phase critique. Devant la gravité de la situation, nous devons nous interroger sur l'orientation future à donner au processus de limitation des armements et de désarmement.

À notre avis, l'orientation et les objectifs du processus de limitation des armements et de désarmement doivent être les suivants: la préservation de la stabilité stratégique mondiale; la consolidation, le développement et la promotion du régime conventionnel existant dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement; la prévention de l'implantation d'armes ou de systèmes d'armes dans l'espace; l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires et autres armes de destruction massive; enfin, la non-prolifération de ces armes et de leurs vecteurs.

Certaines conditions fondamentales doivent être réunies pour que les objectifs précités puissent être réalisés. Premièrement, un nouveau concept de sécurité basé sur la confiance mutuelle, l'intérêt de tous, l'égalité et la coopération devrait être élaboré. Il conviendrait de renoncer à la mentalité de la guerre froide et à la politique des rapports de force et de régler les différends entre États par le dialogue et la coopération. Le désarmement vise à renforcer la sécurité et celle-ci doit être assurée pour tous, sans exception. Le monde ne pourra connaître la tranquillité universelle tant que l'immense majorité des pays en développement ne jouiront pas de la sécurité. Deuxièmement, des efforts devront être faits pour renforcer la coopération dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement à l'échelle mondiale; les approches unilatérales et opportunistes de la limitation des armements, du désarmement et de la non-prolifération doivent être écartées. La limitation des armements et le désarmement ne doivent pas être exploités par les pays forts pour contrôler les plus petits et les plus faibles, ni par un pays pour renforcer ses capacités militaires de façon à acquérir une supériorité sur les autres. De même, aucun pays ne devrait être autorisé à assurer sa propre sécurité au détriment de celle des autres pays. Si un accord intervient sur ces points essentiels, la confiance des États et leur

(M. Hu, Chine)

volonté de travailler ensemble seront rétablies et le processus mondial de limitation des armements et de désarmement pourra être relancé dans la bonne voie.

Face à l'évolution de la situation internationale en matière de sécurité et à la multiplication des menaces nouvelles émanant de diverses sources, l'actuel régime international de limitation des armements et de désarmement doit être renforcé et développé. Seule une coopération multilatérale et collective permettra d'éliminer le terrorisme, l'ennemi commun qui nuit à la sécurité de tous les pays. S'ils sont menés dans de bonnes conditions, les efforts de limitation des armements et de désarmement contribueront sans aucun doute à la lutte mondiale contre le terrorisme. Cet effort requiert également une coopération multilatérale, car sa finalité est d'assurer la sécurité collective. Nous sommes convaincus que le processus international de limitation des armements et de désarmement doit rester centré sur la négociation et la mise en œuvre scrupuleuse des instruments juridiquement contraignants. Ces instruments doivent être vérifiables et dotés, à la base, de mécanismes garantissant leur respect. Les mesures unilatérales de limitation des armements et de désarmement constituent, au mieux, un complément d'accords multilatéraux.

Le Traité ABM, qui a aidé à assurer l'équilibre et la stabilité stratégiques au niveau international pendant près de 30 ans, est sur le point d'être dénoncé. L'urgente question qui se pose à présent est celle de savoir comment l'équilibre et la stabilité stratégiques du monde pourront être assurés et préservés dans ces circonstances nouvelles. À notre avis, les principes et les mesures qui suivent sont de la plus haute importance:

- Un cadre stratégique durable basé sur des mécanismes juridiques internationaux devrait être établi et préservé;
- Les négociations entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique concernant un nouveau cadre stratégique devraient prendre en compte les intérêts de chaque État et faire en sorte d'assurer la sécurité collective; ces négociations devraient être l'occasion de répondre aux préoccupations de sécurité de l'ensemble des pays et se tenir dans la transparence et dans un esprit de franchise;
- Les principales puissances nucléaires devraient procéder à de nouvelles réductions de leurs immenses arsenaux; ces réductions devraient être vérifiables, irréversibles et réalisées dans le cadre d'instruments juridiquement contraignants;
- Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'objectif est de promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires, devrait être respecté et ratifié et devrait entrer en vigueur;
- Les États dotés d'armes nucléaires devraient continuer à honorer leur engagement de ne plus pointer leurs missiles les uns sur les autres; le recours en premier à l'arme nucléaire en tant que stratégie de dissuasion devrait être abandonné;
- Des mesures devraient être prises pour empêcher l'implantation d'armes dans l'espace et une course aux armements dans ce milieu.

(M. Hu, Chine)

Avec l'abandon du Traité ABM et l'accélération de l'effort de développement de systèmes de défense antimissile et de systèmes d'armes spatiales, le risque d'une implantation d'armes dans l'espace devient de plus en plus grand. Dans ce contexte, nous sommes d'avis que la Conférence du désarmement devrait, comme l'y invite l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 56/23, créer un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace doté d'un mandat de négociation et conclure rapidement un instrument juridique international consacré à cette question. À cette fin, la Chine a présenté un document de travail intitulé «Éléments possibles d'un futur instrument juridique international relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace» publié sous la cote CD/1645. Nous sommes prêts à écouter les observations et les suggestions de toutes les parties, dans un esprit de souplesse et de franchise. En ce qui concerne le mandat d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ma délégation a présenté un document paru sous la cote CD/1576. Par ailleurs, nous confirmons notre appui aux projets de mandat concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace proposés par le Groupe des 21 et par la délégation russe, projets contenus respectivement dans les documents CD/1570 et CD/1644. Nous espérons que, sur cette base, la Conférence du désarmement pourra reprendre son travail de fond sans tarder, notamment en engageant des négociations sur des questions aussi importantes que le désarmement nucléaire et un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie l'Ambassadeur de Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à M. David Boucher, Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. BROUCHER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi, à l'occasion de ma première intervention devant la Conférence du désarmement, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Je n'ajouterai pas à votre fardeau en soulignant les responsabilités qui sont les vôtres, mais je puis vous assurer de l'appui de la délégation du Royaume-Uni alors que vous porterez ce fardeau; quant à moi, je suis prêt à faire de mon mieux pour faciliter les efforts que vous déploierez dans le but de faire avancer nos travaux.

Qu'il me soit également permis de remercier mes collègues de la Conférence pour leur accueil chaleureux et l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve à mon égard depuis mon arrivée à Genève, l'année dernière.

Mon expérience directe des questions de désarmement remonte au début des années 80, alors que nous étions encore enfoncés dans les discussions sans fin qui ont caractérisé l'essentiel de ce que nous qualifions de négociations internationales pendant la guerre froide. C'est avec cette image à l'esprit que, l'année dernière, dans le premier rapport que j'ai fait à Londres en ma qualité d'ambassadeur pour le désarmement à Genève, j'ai indiqué que j'avais constaté des améliorations importantes dans le domaine de la limitation des armements. Nombre de personnes ici présentes connaissent comme moi la valeur de la Convention sur les armes chimiques, de la prorogation du TNP, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de la Convention d'Ottawa – pour n'en citer que cela – car nous n'avons pas oublié l'époque où ces instruments nous semblaient hors de portée. La Conférence du désarmement a apporté sa contribution à ces

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

avancées importantes, ainsi qu'à d'autres, au début et au milieu des années 90. Je suis heureux que le Royaume-Uni ait également pu tirer parti des bouleversements historiques survenus dans le courant des années 90 pour réaliser des progrès substantiels dans le domaine du désarmement. Les réductions unilatérales auxquelles nous avons procédé depuis la fin de la guerre froide sont telles que la puissance de feu potentielle de l'ensemble des ogives nucléaires opérationnelles du Royaume-Uni a été diminuée de plus de 70 %.

Jack Straw, notre Ministre des affaires étrangères, a déclaré hier dans un discours consacré à cette question que la limitation des armements avait été l'un des succès majeurs de la politique internationale des 50 dernières années. Cela dit, malgré ces avancées importantes, la communauté internationale est à nouveau exposée au risque de paralysie. Les 12 derniers mois ont été marqués par certaines réussites: on peut penser à l'accord relatif à un programme d'action sur les armes légères et aux bons résultats enregistrés à la fin de l'année 2001 dans le cadre de la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques. L'année dernière nous a aussi apporté des déceptions, notamment l'incapacité des parties à la Convention sur les armes biologiques de s'entendre sur des mesures visant à renforcer le régime établi par ladite Convention. Au sein de la Conférence du désarmement, nous nous sommes, pour la troisième année consécutive, montrés incapables de nous entendre sur un programme de travail. La dynamique de progrès dans le domaine de la limitation internationale des armements, qui s'était amplifiée au début des années 90, s'est nettement affaiblie durant ces trois dernières années. Nous avons désespérément besoin de relancer nos travaux ici même et ailleurs.

Nous devons par-dessus tout ne pas risquer de gâcher certaines des réalisations et certains des accords si laborieusement obtenus par nos prédécesseurs. Le monde d'aujourd'hui est, à bien des égards, plus dangereux et imprévisible que celui de la guerre froide. L'éventualité de l'utilisation d'armes de destruction massive fait peser sur les populations civiles une menace plus réelle que jamais et le fait de savoir cela alimente le sentiment d'insécurité et le risque de conflit qui en découle.

Mon prédécesseur a eu le privilège d'être assis à l'endroit où vous vous trouvez aujourd'hui, Monsieur le Président, lorsque la Conférence a, pour la dernière fois, adopté un programme de travail, en 1998. La Conférence n'a accompli aucun travail de fond depuis. Selon mes calculs, les ambassadeurs des pays ici représentés se sont réunis dans cette salle plus de 70 fois, sans trouver moyen de sortir de l'impasse. En renonçant à utiliser les services que leur assurait l'ONU, ils ont perdu plus de 2 000 heures qu'ils auraient pu consacrer à des négociations. Il n'y a donc rien d'étonnant au fait que les initiatives en matière de limitation des armements soient surtout prises en dehors du cadre de la Conférence du désarmement.

Les conséquences de cette situation ne concernent pas seulement la Conférence du désarmement. En avril prochain, à sa première session, le Comité préparatoire de la prochaine conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire se penchera sur la mise en œuvre de ce traité. Il est regrettable que la Conférence du désarmement n'ait toujours pas répondu à l'appel de la dernière Conférence d'examen du TNP, qui lui demandait d'ouvrir des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, mesure pourtant indispensable pour progresser vers un désarmement nucléaire. Pourtant, un consensus international sur un mandat de négociation d'un tel traité est intervenu il y a plus de six ans.

(M. Broucher, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Dans son discours d'hier, Jack Straw a confirmé que le Royaume-Uni était très favorable à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et qu'il était résolu à tout faire pour permettre à la Conférence du désarmement de sortir de l'impasse et de progresser.

Durant les 12 derniers mois, l'attention de la Conférence s'est concentrée sur la proposition Amorim, qui paraît offrir le meilleur moyen pour elle de reprendre ses travaux. Depuis le mois d'août 2000, rien de mieux n'a été proposé, ni ne le sera probablement dans un avenir prévisible. De fait, le Royaume-Uni estime que nul n'est besoin de chercher plus loin, car les propositions Amorim protègent les intérêts vitaux de chaque pays au sein de la Conférence. Il existe évidemment des divergences de vues, en particulier sur le point de savoir s'il faut négocier un traité consacré à l'espace, mais la meilleure façon de parvenir à un accord en la matière serait d'engager un débat dans le cadre d'un comité spécial, comme le prévoit la proposition Amorim. Le Royaume-Uni souhaite vivement que la Conférence du désarmement s'attaque à l'ensemble de son programme de travail.

Dans sa déclaration d'hier, Jack Straw a relevé le découragement régnant dans certains milieux, qui considèrent que la prolifération des armes de destruction massive est inévitable et que notre seul salut se trouve dans la dissuasion, la défense et, en dernier recours, la riposte. Il est vrai, a-t-il ajouté, que la prolifération se poursuit en étant le plus souvent le fait d'États qui rejettent les règles de conduite internationalement reconnues et que nous ne pouvons donc pas nous permettre de considérer l'ensemble des mécanismes de limitation des armements comme achevé. Des temps et des défis nouveaux appellent des réponses nouvelles. Cela ne signifie pas pour autant que les anciennes réponses sont dépassées. Le Royaume-Uni a joué un rôle actif dans la négociation et la mise en œuvre d'accords de limitation des armements. Nous continuerons à agir ainsi, dans des domaines aussi divers que le renforcement de la Convention sur les armes biologiques, la future négociation sur la question des restes explosifs des guerres la poursuite des travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'autres encore.

Le travail accompli par la Conférence du désarmement et par ces autres institutions a aidé à rendre le monde plus sûr. Je suis bien décidé à faire mon possible pour que la Conférence du désarmement demeure active et travaille au progrès du désarmement. La Conférence est actuellement le lieu de tous les atermoiements et un centre d'inactivité; nous devons travailler ensemble pour en faire un moteur efficace de progrès et de résultats substantiels.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je vais maintenant suspendre la séance afin d'accueillir la Ministre suédoise des affaires étrangères et de l'accompagner jusqu'à la salle des conseils.

*La séance est suspendue à 10 h 45; elle est reprise à 11 heures.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): La séance plénière est reprise. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, M. Christopher Westdal.



M. WESTDAL (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, compte tenu de vos compétences reconnues, de votre énergie, de votre efficacité, ainsi que de votre attachement professionnel comme de celui de votre pays aux objectifs de la Conférence, je suis très heureux de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et pour la façon dont vous avez dirigé les débats jusqu'à présent. Vous pouvez compter sur l'appui du Canada. Nous ferons de notre mieux pour faciliter la recherche d'un consensus sur un programme de travail digne de ce nom en matière de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement multilatéraux.

Soyez également assurés que, gardant en mémoire les efforts que nous avons nous-mêmes déployés durant notre présidence, il y a un an, nous ne nous faisons aucune illusion quant à vos perspectives de succès – ou quant à l'ampleur de votre propre responsabilité pour notre inactivité – dans l'hypothèse où les conceptions des principaux acteurs et leurs positions en matière de sécurité continueraient de diverger au point de contrecarrer les efforts multilatéraux les plus louables ainsi que la volonté politique et les instructions spécifiques, sans lesquelles les délégations ne peuvent rien accomplir au sein de la Conférence.

Les mois qui ont suivi la fin de notre dernière session, au lendemain du 11 septembre 2001, ont été riches en événements dans le domaine du désarmement, événements dont nous tentons aujourd'hui de comprendre les multiples incidences. Certains d'entre eux n'ont rien de mystérieux. Tout d'abord, l'attaque contre les tours du World Trade Center avec des moyens dont le pouvoir explosif équivalait en tout et pour tout à moins de 1 000 tonnes de TNT (sans retombées radioactives), a nécessairement renforcé notre engagement en faveur d'un désarmement nucléaire en nous rappelant la terrible ampleur des dégâts que des mégatonnes d'énergie thermonucléaire, équivalant à plusieurs milliers de tonnes de TNT, seraient susceptibles de provoquer.

Deuxièmement, ces attaques, puis la preuve que les terroristes n'hésiteraient pas à utiliser le bacille de charbon et d'autres procédés, ont montré à quel point il était urgent d'assurer la non-prolifération et la sécurité des substances entrant dans la fabrication de l'ensemble des armes de destruction massive.

Bien entendu, les attaques ont également provoqué une réaction énergique et efficace de légitime défense de la part des États-Unis, qui ont pour cela bénéficié de l'appui politique massif de leurs alliés et partenaires, du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale. Pour ce qui est de la menace des armes de destruction massive en général, le Président Bush a été on ne peut plus clair dans son discours sur l'état de l'Union: les États-Unis, a-t-il déclaré, ne permettront pas aux régimes les plus dangereux du monde de les menacer avec les armes les plus destructrices au monde.

Défiant jusqu'à l'esprit humain, ces attaques ont soulevé une immense vague d'indignation et suscité dans le monde entier de vifs sentiments de sympathie, de fragilité et de solidarité qui ont débouché sur la coalition massive contre la terreur et ont engendré des rapprochements sans précédent entre les principales puissances.

(M. Westdal, Canada)

Enfin, pour compléter cette courte énumération, la menace omniprésente d'attaques terroristes avec des armes de destruction massive et la coopération internationale étroite et étendue qui s'est mise en place depuis le 11 septembre nous ont rappelé qu'aucun pays, aussi faible ou désorganisé ou, au contraire, aussi fort et développé soit-il, n'est seul sur cette planète. Nous sommes tous sur le même bateau et nos destins sont liés. Comme le faisait observer la Première Commission l'automne dernier, le multilatéralisme est un principe essentiel de la sécurité internationale.

C'est du moins le cas en théorie: dans une étude de la situation du désarmement, M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, a décrit et déploré ce qu'il a qualifié de débris des efforts multilatéraux de désarmement. Que ce soient le TICE et la lutte menée pour donner toute sa force légale à l'interdiction des essais nucléaires, l'échec des négociations sur un protocole à la Convention sur les armes biologiques et, en décembre dernier, de la Conférence d'examen de cette même convention, les perspectives d'accomplissement des 13 mesures préconisées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et la recherche d'un nouveau cadre stratégique suite à l'abandon du Traité ABM et d'un contexte dans lequel les arsenaux stratégiques pourraient être réduits dans un esprit de coopération (et, idéalement, dans la transparence et de manière irréversible), la remise en question de l'AIEA et le fait que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est privée de moyens financiers, tout donne l'impression que le désarmement traverse une véritable crise. Le fait que la Conférence n'accomplit rien est l'une des manifestations de cette crise – et non l'une de ses causes, dans la mesure où nous ne faisons qu'appliquer les instructions de nos gouvernements.

Dans ce contexte, je voudrais à présent passer en revue plusieurs aspects de la crise que nous traversons et des conditions préalables qu'il faudrait réunir pour pouvoir tirer parti de la Conférence du désarmement, en particulier la vision qu'il faudrait arriver à imposer au monde pour que la Conférence soit à nouveau en mesure de travailler.

Je commencerai par une dimension cruciale et pourtant régulièrement négligée des instruments de non-prolifération, et plus particulièrement du TNP, à savoir la crédibilité de l'engagement pris en faveur du désarmement. La discrimination inhérente au TNP n'est acceptable que dans le contexte plus général d'un engagement cohérent en faveur du désarmement et dans la mesure où des progrès tangibles sont accomplis à cet égard. Sans son article VI, le TNP n'existerait pas, et si cet article ne finit pas par être mis en œuvre, le Traité perdrait son caractère fondateur. Il peut nous paraître commode d'oublier que le TNP, la non-prolifération et le désarmement sont totalement interdépendants en tant que pièces maîtresses. Quelle que soit la signification de cette interdépendance en termes de chiffres et de dates, elle implique nécessairement l'idée d'un monde exempt d'arsenaux capables d'anéantir l'humanité et exige que des progrès tangibles soient faits dans la réalisation de cet objectif. C'est pourquoi le Canada s'est félicité des réductions stratégiques en cours et à venir aux États-Unis et en Russie.

Je crois que M. Dhanapala est arrivé à la même conclusion en ce qui concerne la non-prolifération, dans le discours qu'il a récemment prononcé devant l'Arms Control

(M. Westdal, Canada)

Association, à Washington, lorsqu'il a souligné que la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement devait être mondiale, non discriminatoire, équilibrée et équitable, sans quoi elle ne saurait guère apporter des résultats durables.

La non-prolifération n'est pas gratuite, mais les dividendes en valent bien le prix. À terme, il faut que les mêmes règles s'appliquent à tous. C'est une vérité que chacun de nous connaît bien chez lui, dans sa famille et sa collectivité. Tel est le sens de l'égalité devant la loi, une dimension véritablement essentielle de la viabilité politique.

Même si le 11 septembre – nous insistons sur ce point – n'a pas marqué un échec de la limitation des armements, le non-respect des traités est évidemment un autre aspect essentiel de la crise du désarmement. En effet, la valeur des accords multilatéraux est régulièrement contestée par certains au motif que certaines parties trichent. Je crois que cet argument, si souvent érigé en véritable axiome, est en réalité sans objet. Il suffit d'y réfléchir un peu. Ce n'est pas parce qu'une loi est violée qu'on y renonce. Au contraire, c'est lorsqu'une loi est violée – ou, précisément, parce qu'elle l'est – qu'on redouble d'efforts pour la faire respecter.

Lorsque, comme c'est le cas actuellement, nous constatons que l'application de lois essentielles ne peut être obtenue par nos seuls efforts multilatéraux et qu'il devient nécessaire de compter pour cela sur des pouvoirs nationaux renforcés au niveau international, nous ne devons pas renoncer à ces lois primordiales qui interdisent les armes de destruction massive, mais nous devons au contraire tout mettre en œuvre pour les faire respecter. Nous devons de toute urgence faire face à cet impératif historique avec une détermination et un élan nouveaux.

Considérons en toute honnêteté l'action multilatérale que nous avons menée pour assurer l'application et le respect des traités: ces derniers temps, nous n'avons pas déployé d'efforts suffisants ou, du moins, suffisamment efficaces, pour renforcer les dispositions relatives au suivi et à la mise en œuvre des divers traités, pour promouvoir leur acceptation universelle et pour assurer le financement des mécanismes établis par eux. L'interdiction des essais nucléaires n'est pas en vigueur, l'AIEA et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques manquent de fonds et la Convention sur les armes biologiques est inefficace. Plus généralement, nous n'avons pas encore sondé, loin s'en faut, le potentiel considérable de la vérification et nous avons à peine commencé à tirer parti des technologies nouvelles et puissantes nous permettant de faire appliquer ces dispositions.

Aujourd'hui, lorsque nous considérons les possibilités offertes par nos technologies ainsi que la puissance jusque-là inégalée des grands systèmes d'armes intégrés et les conséquences que pourrait entraîner la poursuite du développement de ces systèmes, nous ne devons pas négliger la force considérable – c'est là un moteur de progrès – que donne le fait de pouvoir exiger des comptes et la transparence des actes. C'est, en effet, un moyen ancien de favoriser des réformes et un changement de comportement que d'exiger des parties qu'elles honorent leurs engagements et le prouvent au monde entier et de brandir, voire mettre à exécution, la menace de la dénonciation et de la honte publiques. Rappelons que ce sont la permanence des engagements et une responsabilité accrue qui ont motivé la prorogation du TNP en 1995. La possibilité de renforcer davantage encore cette responsabilité par des moyens tels qu'une amélioration de la

(M. Westdal, Canada)

procédure de communication des données sera étudiée lors de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, en avril prochain, et dans le cadre de l'examen du fonctionnement du Traité.

Récemment, au cours de discussions consacrées aux moyens de garantir la non-prolifération, j'ai entendu que des propositions de mesures visant à mieux faire appliquer le Traité avaient été rejetées au motif qu'elles ne suffisaient pas, à elles seules, à garantir la sécurité. Je veux balayer cet argument. Les hommes de bon sens n'ont jamais prétendu que ces mesures multilatérales étaient suffisantes en elles-mêmes. Chacune d'entre elles est précieuse et, si on les associe, elles n'en sont que plus efficaces; elles sont indispensables et nous devons continuer à les renforcer, mais nous reconnaissons volontiers qu'elles ne sont pas suffisantes ni encore aussi efficaces que nous le souhaiterions – c'est pourquoi nous appuyons l'idée d'adopter des mesures complémentaires pouvant aller, en tant que de besoin, des exportations à l'action militaire contre le terrorisme. En d'autres termes, nous disposons d'ores et déjà de ce qu'on pourrait appeler le «multilatéralisme amélioré», à savoir le TNP plus l'UNSCOM, ainsi que la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques plus le contrôle des exportations, etc., s'il en est besoin pour faire face à des menaces absolument indubitables de l'emploi d'armes de destruction massive.

Pour conclure sur ce point, qu'il me soit permis de dire quelques mots concernant le risque de voir un jour les règles du droit servir les intérêts de ceux qui sont sans foi ni loi. Dans sa pièce «A man for All Seasons», Robert Bolt prête à Thomas More un propos intéressant en la matière. Lorsqu'on lui dit qu'il donnerait au Diable le bénéfice de la Loi, il répond: Oui. Que feriez-vous? Vous frayeriez-vous un large chemin dans la forêt des lois pour vous lancer à la poursuite du Diable? Et son compagnon d'affirmer: J'abattrais toutes les lois de l'Angleterre pour y parvenir! C'est alors que More réplique: Oh! Et une fois tombée la dernière loi, lorsque le Diable se retournerait vers vous, où vous cacheriez-vous, si toutes les lois étaient supprimées? D'une côte à l'autre, ce pays est planté de lois – des lois humaines et non divines – et si vous les abattez – vous êtes homme à agir de la sorte –, croyez-vous pouvoir affronter la tempête? Oui, conclut-il, j'accorderai au Diable le bénéfice de la loi, pour ma propre sécurité.

Monsieur le Président, je m'associe aux appels qui ont été lancés ici en faveur d'une «mentalité nouvelle». En effet, sans un tel changement qui serait forcément positif, je crois que la Conférence n'aurait que très peu de chances d'accomplir un travail utile. Je voudrais tracer pour vous la vision qui, de l'avis du Canada devrait s'imposer dans le monde pour nous permettre de nous acquitter de notre mandat et de préparer et négocier des accords multilatéraux juridiquement contraignants.

Cette vision doit englober à la fois les nécessaires mesures de légitime défense, telles que celles qui sont prises aujourd'hui, et notre besoin commun et persistant d'institutions multilatérales et de droit international qui soient solides et respectées, autant que faire se peut. Manifestement, si nos traités et leur mise en œuvre ne remplissent pas la tâche, il conviendra que d'autres l'accomplissent. Elle ne doit pas être abandonnée en connaissance de cause.

(M. Westdal, Canada)

Nous le savons, ce serait nous tromper nous-mêmes – et prendre d'énormes risques pour notre propre sécurité – que de négliger les faiblesses de l'actuel système multilatéral de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement. Nous savons aussi bien qu'à long terme, étant donné que la vigilance et l'application effective des dispositions juridiques reposent dans une très large mesure sur la pleine coopération des gouvernements et que cette coopération est facilitée par le droit international, il est essentiel que tous les États s'engagent dans une démarche collective et multilatérale contraignante pour faire face à la menace omniprésente des armes de destruction massive. Nous avons le devoir pressant de renforcer les accords multilatéraux et les moyens nationaux encore insuffisants.

Il est déraisonnable de croire que les instruments multilatéraux actuels offrent des garanties absolues. Tel est loin d'être le cas, en effet. Comme l'a déclaré ici même le Sous-Secrétaire Bolton, les inspections par mise en demeure suscitent dans une certaine mesure une confiance dont on ne saurait se passer, car elles facilitent la transparence et un bon comportement en dissuadant ceux qui seraient tentés de violer les traités et en permettant d'établir les faits lorsque le respect d'un traité par un pays est révoqué en doute. Il convient de rappeler que toute marge de sécurité acquise dans un cadre multilatéral est une marge que les États n'éprouveront plus le besoin d'obtenir dans un autre cadre, en recourant à des moyens bien plus coûteux.

Le Canada s'est félicité des projets et des mesures récemment adoptés en vue de réduire les arsenaux nucléaires et leur état de préparation opérationnelle; ces mesures nous rapprochent du désarmement et font diminuer le risque d'une guerre nucléaire. Cela dit, s'il s'avère qu'elles ne sont ni transparentes, ni codifiées ni irréversibles, ces réductions stratégiques seront autant de sources de déception et de suspicion que de confiance.

Nous avons besoin d'une vision qui corresponde à nos valeurs les plus profondes, d'une vision qui magnifie la vie elle-même, le temps, la Terre et le sens de l'humanité, dans l'éclat de leur essence divine manifeste, surprenante et suffisante. Dès lors, les arsenaux nucléaires colossaux qu'un rien suffirait à déclencher pour mettre à jamais un terme à tout ce que nous sommes et anéantir cette planète, jettent une ombre sur notre raison d'être, notre dignité et notre siècle, une ombre qu'il est de notre devoir naturel d'écarter.

Nous avons besoin d'une vision tournée vers la solidarité humaine. L'unité entre les êtres humains est plus grande et plus profonde aujourd'hui qu'elle ne l'était avant le 11 septembre. Nous avons ressenti sa force le 11 septembre et nous l'avons vue en action depuis. Il ne s'agit pas uniquement de manifestations passagères de sentimentalisme ou de proximité entre les hommes, mais d'un phénomène durable, avec d'immenses conséquences à long terme. Ce phénomène a donné naissance à des alliances nouvelles et larges et à une solidarité face aux menaces que les extrémismes font peser sur la sécurité. Les instances multilatérales devraient tout mettre en œuvre pour entretenir ce nouvel élan de solidarité mondial et de rapprochement entre les hommes et en tirer parti.

Ne nous faisons pas d'illusions: un monde de plus en plus interdépendant ne sera ni commode ni facile à diriger. Toutefois, parmi les nombreuses autres mesures que nous pouvons envisager et qui vont de la diplomatie et du respect des accords internationaux aux mesures

(M. Westdal, Canada)

économiques et militaires, nous devons évidemment et impérativement faire le meilleur usage du droit international et rendre progressivement les mécanismes multilatéraux plus efficaces en les dotant de pouvoirs plus forts et plus étendus pour leur permettre de mieux assurer le respect des instruments.

Il faut imposer l'idée que la transparence et le droit de regard réciproques sont indispensables à un multilatéralisme efficace; tous les États doivent partager les charges et les avantages inhérents à des accords contraignants. Notre vision doit être fondée sur l'ouverture, la participation, le respect des intérêts et des opinions de chacun ainsi que l'attachement au bien commun, car notre survie restera toujours l'affaire de tous. La vision dont nous avons besoin doit nous englober tous autant que nous sommes, du plus puissant au plus faible, et elle doit imposer la même discipline à tous, du plus faible au plus puissant. La quête d'une sécurité nationale est indissociable de la quête d'un cadre de sécurité durable pour tous les habitants de la planète. La sécurité internationale est indivisible: l'idée n'est pas devenue un lieu commun sans raison.

En résumé, notre vision doit affirmer que le meilleur moyen de parvenir à une sécurité mondiale durable pour tous, mais plus particulièrement pour les plus puissants, qui sont ceux qui ont le plus à protéger et les moyens d'obtenir le plus, est de promouvoir un multilatéralisme fondé sur l'ouverture et la libre participation. Alors que l'humanité instaurera (ou n'instaurera pas) cette cohérence mondiale essentielle, et alors que nous travaillerons (ou ne travaillerons pas) à l'élaboration des règles, des comportements et des institutions requises, les efforts multilatéraux de limitation des armements et les initiatives nationales actuelles cesseront de paraître des impératifs contradictoires pour devenir deux dimensions essentielles et complémentaires d'une même réponse efficace aux graves menaces que constituent les armes de destruction massive.

Les positions canadiennes concernant les diverses questions dont la Conférence est saisie sont bien connues. Nous sommes convaincus – et nous avons été confortés dans cette conviction durant la présidence canadienne à la même époque de l'année dernière – que la proposition Amorim demeure notre seul espoir. Comment pourrions-nous oublier que notre incapacité à nous mettre au travail tient à un dernier détail du programme proposé par l'Ambassadeur Amorim, qui consisterait à décider ce que nous comptons faire au juste dans un premier temps au sujet de la prévention d'une course aux armements dans l'espace? Mais ce détail ne doit pas nous faire oublier que ce programme renferme un potentiel intéressant de progrès. Le programme Amorin permettrait de commencer, avec tous ici présents – et ce n'est pas un vain mot, vu l'humeur qui règne – dans cette instance multilatérale unique de négociation, des travaux relatifs au désarmement nucléaire, à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, à des garanties de sécurité et à un arrêt de la production de matières fissiles. Un tel engagement multilatéral des principaux acteurs de la scène internationale est essentiel dans la conception de la sécurité durable que je viens de vous livrer. Un travail basé sur le programme Amorim transformerait la Conférence et ferait naître de nouveaux espoirs dans le monde entier. (J'ajouterai que le Canada serait tout à fait disposé à aborder la question des missiles, si celle-ci venait à être inscrite à l'ordre du jour de la Conférence.) Pour ce qui est des possibilités de consensus, il est évident que les priorités ne sont toujours pas les mêmes pour tous, mais le compromis nécessaire pour nous permettre de commencer à travailler a été clairement défini et

(M. Westdal, Canada)

laborieusement obtenu. Ma délégation estime qu'il ne reste plus grand-chose à faire pour y parvenir.

Enfin, Monsieur le Président, nous attachons une grande importance au mandat et aux travaux en cours de nos trois coordonnateurs spéciaux. Ceux-ci ne remplacent pas un travail de fond, mais ils pourront faciliter des progrès une fois qu'un programme de travail aura été approuvé.

Même si aucun accord consensuel sur un programme de travail n'est envisageable à court terme, il nous appartient de préserver cette institution unique, d'en faire le meilleur usage possible pour préparer les travaux à venir et de nous efforcer de maintenir son orientation, ses acquis et son savoir-faire en matière de désarmement. Nous nous félicitons de voir les délégations réfléchir à une sécurité multilatérale qui serait un moyen de promouvoir et préparer les futures négociations. La discussion et le débat permettent une meilleure compréhension des choses. Nous pouvons également nous interroger sur le rôle politique que la Conférence doit jouer et nous demander si elle ne pourrait pas contribuer à améliorer l'information et la sensibilisation du public.

Souvenons-nous que la Conférence du désarmement est un instrument dont la valeur a été éprouvée, un atelier dont les produits ont été à la hauteur et utiles à la planète entière, et qui peut encore en livrer. Bien mauvais l'ouvrier qui s'en prend à ses outils, et bien malheureux l'outil qui en fait les frais.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique, M. Eric Javits.

M. JAVITS (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, étant arrivé depuis peu à Genève et nouveau venu à la Conférence du désarmement, je tiens à vous remercier ainsi que les nombreux autres collègues de m'avoir réservé un accueil chaleureux et amical. Soyez assuré que je ferai de mon mieux pour conjuguer mes efforts aux vôtres durant votre présidence et à ceux des autres collègues, en vue de redonner du dynamisme à la Conférence du désarmement et de lui permettre d'accomplir sa tâche première, qui consiste à négocier des traités mondiaux dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Une bonne part de ce que j'ai à dire aujourd'hui a déjà été dit par d'autres, et je réclame votre indulgence si je me fais l'écho de sentiments déjà exprimés ici. Mais nous devons impérativement être informés réciproquement de nos positions, si nous voulons parvenir à un consensus au sein de cette instance.

Je serai tout à fait direct: en gâchant une année supplémentaire après tant d'années de blocage et de retard, nous nous déroberions à notre responsabilité collective. L'histoire sera sans doute le juge de l'instant précis où cette instance comateuse aura effectivement expiré, ou du moment où son inaction prolongée sera devenue négligence, voire négligence inexcusable. Quoi qu'il en soit, ces questions finiront un jour par se poser.

(M. Javits, États-Unis d'Amérique)

Je ne souhaite pas que ces questions soient posées et encore moins qu'on y réponde. Au contraire, Monsieur le Président, mon Gouvernement et moi-même souhaitons que la Conférence adopte enfin un programme de travail complet sur la base de la proposition faite par un de vos éminents prédécesseurs, l'Ambassadeur du Brésil, M. Celso Amorim.

Le 11 septembre dernier, des terroristes criminels ont lancé des attaques perfides et terriblement dévastatrices sur New York et Washington. Dans les jours et les semaines qui ont suivi, de nombreux pays se sont joints aux États-Unis pour mener la riposte et la lutte contre les auteurs de ces attaques, qui ont visé des civils innocents et jusqu'aux fondements de la civilisation.

Nous sommes particulièrement reconnaissants pour la solidarité qui s'est ainsi manifestée dans la défense d'une cause commune. Nous sommes encouragés par les progrès substantiels qui ont été faits dans l'éradication du réseau Al-Qaïda et par le renversement du régime oppresseur des Talibans. Le peuple afghan a pu ainsi se doter d'un gouvernement provisoire qui correspond bien mieux à ses aspirations et à ses besoins.

L'histoire retiendra peut-être la date du 11 septembre comme un tournant dans notre quête commune d'un monde meilleur, car le profond sentiment de dégoût suscité par les attaques terroristes a donné lieu à des modes de coopération entièrement nouveaux entre les gouvernements et entre les peuples.

Le 14 novembre dernier, le Président Bush et le Président Poutine ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont affirmé que les États-Unis et la Russie s'étaient défaits du legs de la guerre froide et qu'aucun des deux pays ne considérerait l'autre comme étant un ennemi ou une menace. Les deux présidents ont affirmé qu'il leur incombe à tous les deux de concourir à la sécurité internationale, précisant que les États-Unis et la Russie étaient résolus à travailler ensemble, ainsi qu'avec d'autres pays et des organisations internationales, y compris l'ONU, dans le but de promouvoir la sécurité, le bien-être économique et l'idée d'un monde libre prospère, et pacifique.

Le 13 décembre 2001, le Président Bush a annoncé que les États-Unis allaient se retirer du Traité ABM de 1972, conformément aux dispositions dudit Traité qui autorisent le retrait sur préavis de six mois. Les États-Unis savent avec certitude que certains États, dont plusieurs ont fomenté des attentats terroristes dans le passé, investissent des sommes colossales pour acquérir des missiles balistiques susceptibles d'être utilisés contre les États-Unis, leur alliés et les pays amis. Déjà fort sinistre en elle-même, cette situation est aggravée par le fait que la plupart de ces États, non contents de se procurer des missiles, cherchent également à fabriquer des armes de destruction massive chimiques, biologiques et nucléaires. Comme l'a souligné le Président Bush la semaine dernière dans son discours sur l'état de l'Union, nous devons empêcher les terroristes et les régimes qui cherchent à se procurer des armes chimiques, biologiques ou nucléaires de menacer les États-Unis et le reste du monde.

Pour réduire le risque que des missiles soient utilisés comme instruments de coercition et d'agression, les États-Unis doivent se doter de moyens de dissuasion plus modernes. S'il est bien



(M. Javits, États-Unis d'Amérique)

conçu, un système de défense antimissile même limité n'offre pas uniquement une protection contre un missile perdu ou un tir accidentel; il est également une composante essentielle d'une stratégie dont l'objectif est de dissuader les adversaires potentiels de se procurer ou d'utiliser des armes de destruction massive et des missiles balistiques, car il leur ôte toute certitude quant à l'utilité militaire de telles armes.

L'histoire nous apprend qu'en dépit de tous leurs efforts les hommes d'État, les stratèges, les services de renseignement et les diplomates, mais aussi les mesures de dissuasion ne sont pas infaillibles. Les systèmes de défense antimissile sont, en quelque sorte, une assurance contre les effets catastrophiques de ces failles, du moins dans l'hypothèse où quelques missiles seraient lancés accidentellement ou par un acteur autre qu'un État ou encore par un État malintentionné.

Les États-Unis ont entamé des discussions avec la Russie concernant des mesures de vérification des réductions des ogives nucléaires, dans le cadre général fixé par le Traité START I. Je suis convaincu qu'au cours des mois qui viennent la transparence, les mesures de confiance et le développement de la coopération en ce qui concerne les systèmes de défense antimissile feront l'objet d'une attention accrue. Parallèlement, la non-prolifération, domaine d'importance critique, fera l'objet d'une action commune renforcée. Le travail que nous devons accomplir dans ces différents domaines ne nous associera pas uniquement à la Russie, loin s'en faut.

Au cours des discussions qu'ils ont eues avec un grand nombre de pays alliés et amis, les représentants du Gouvernement des États-Unis ont expliqué pourquoi nous estimons que le fait d'aller au-delà du Traité ABM servira la paix et la sécurité internationales. Même si le détail de ces discussions doit évidemment demeurer confidentiel, il nous paraît particulièrement intéressant de signaler qu'à la mi-décembre les représentants des États-Unis et de la Chine se sont rencontrés à Beijing pour examiner la question de notre retrait du Traité ABM et envisager la possibilité d'engager un vaste dialogue stratégique. Les États-Unis ont hâte de poursuivre l'examen des questions stratégiques et des moyens appropriés de promouvoir la compréhension et la confiance mutuelles, alors que se resserrent les liens de coopération entre les États-Unis et la Chine. Tel sera le sens des discussions des 21 et 22 février 2002, que le Président Bush aura à Beijing, où il doit se rendre sur l'invitation du Président chinois Jiang Zemin.

Certains de nos détracteurs ont interprété la décision des États-Unis de se retirer du Traité ABM comme une manifestation de notre prétendu «unilatéralisme», c'est-à-dire d'un détachement général des accords multilatéraux de limitation des armements. Terribles erreur qu'une telle interprétation!

Les États-Unis conviennent que «le multilatéralisme compte parmi les principes directeurs qui doivent régir les négociations menées dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération en vue de maintenir et de renforcer les normes universelles et d'en élargir la portée», selon les termes de la résolution 56/24 T adoptée en 2001 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale souligne qu'«il est urgent de progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération afin d'aider à préserver la

(M. Javits, États-Unis d'Amérique)

paix et la sécurité internationales et de contribuer à l'action mondiale contre le terrorisme». Nous sommes en accord total avec cette affirmation.

D'autres résolutions adoptées par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies visaient plus directement encore les États membres de la Conférence du désarmement. Ainsi, dans sa résolution 56/24 J, l'Assemblée générale prie instamment la Conférence du désarmement d'arrêter un programme de travail prévoyant l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Par ailleurs, dans sa résolution 56/26 B, l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle de la Conférence du désarmement «en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement» et l'a engagé «à remplir ce rôle en tenant compte de l'évolution de la situation internationale».

Que personne ne s'y méprenne: les États-Unis attachent une grande importance à la Conférence et à son rôle en tant qu'instance multilatérale unique de négociation sur la limitation des armements et le désarmement. Comme l'a souligné le Sous-Secrétaire d'État Bolton, les États-Unis appuient et soutiennent de nombreux accords multilatéraux de limitation des armements, tels que le Traité sur la non-prolifération, de 1967, le Traité sur l'espace, également de 1967, la Convention sur les armes biologiques, de 1972, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, de 1990, ou encore la Convention sur les armes chimiques, de 1992.

Certes, le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue notre premier objectif et notre but fondamental, mais il apparaît également, en définitive, que la préservation de la sécurité nationale constitue un autre fondement essentiel et nécessaire de notre action. La recherche de l'intérêt commun constitue un autre facteur important, car tout traité de limitation des armements doit contribuer au renforcement de la sécurité de tous les États parties audit traité. Les obligations fondamentales doivent être bien ciblées, claires et réalistes, de telle sorte que les États puissent disposer d'un fondement rationnel sur lequel s'appuyer pour consentir à être lié par le futur traité. Les questions afférentes au respect et à l'application des traités sont également cruciales. Après tout, un accord inapplicable qu'il est facile de négliger ne contribue en rien à la paix et à la sécurité internationales.

Au contraire, un traité inefficace peut faire naître un sentiment illusoire de sécurité susceptible d'empêcher que des dispositions réalistes et appropriées soient prises pour assurer la défense individuelle ou collective des pays. À cet égard, l'exemple des traités des années 20 et 30 limitant le tonnage des navires de guerre que les États parties étaient autorisés à construire est particulièrement saisissant. Ces traités se sont en effet révélés être un échec, car certains États ont pu échapper aux limites imposées en construisant des navires de guerre dont le volume et la puissance excédaient les seuils maximums prévus par les négociateurs.

En résumé, les différentes approches de la limitation des armements et du désarmement ne sont pas toutes aussi efficaces. Qui plus est, elles ne sont qu'un moyen et non une fin, un instrument que les États peuvent choisir d'utiliser – ou de ne pas utiliser – dans le cadre de nos efforts communs pour garantir la paix et la sécurité internationales. De la même façon qu'un tournevis serait un bien mauvais choix pour un charpentier qui a besoin de planter un clou, il est

(M. Javits, États-Unis d'Amérique)

évident que telle ou telle approche de la limitation des armements et du désarmement n'est pas nécessairement la mieux adaptée aux circonstances du moment.

La question qui se pose donc aujourd'hui est celle de savoir ce que cette instance devrait s'employer à faire à présent, après des années de paralysie. Les propositions relatives à un programme de travail, présentées par l'Ambassadeur du Brésil, M. Amorim, le 24 août 2000 et contenues dans le document CD/1624, précisent que la Conférence pourrait négocier un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, conformément à un cadre global bien conçu auquel la communauté internationale a maintes fois apporté son appui et qui est connu sous le nom de mandat et rapport Shannon, du nom de l'ancien Ambassadeur du Canada, Gerald Shannon, alors Coordonnateur spécial de la Conférence, et paru le 24 mars 1995 sous la cote CD/1299.

L'Ambassadeur Amorim a également envisagé la création de comités spéciaux sur deux autres questions très importantes, à savoir le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cependant, en ce qui concerne ces deux questions, il se borne à proposer des discussions très générales et non pas des négociations. Bien entendu, cette approche est la seule qui convienne, compte tenu du fait que les États membres ne sont pas parvenus à un accord sur un cadre réaliste leur permettant d'envisager la négociation d'un traité multilatéral.

Pour élaborer un tel cadre, les États membres devraient préparer des réponses convaincantes aux questions principales que je viens de passer en revue. En d'autres termes, les États membres doivent être convaincus qu'un nouvel accord multilatéral pourrait bel et bien jouer un rôle efficace dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et n'aurait aucune répercussion sur leur sécurité nationale. Ces conclusions devraient elles-mêmes être étroitement liées à une analyse précise de plusieurs questions essentielles (intérêt commun, définition claire et concrète des aspects techniques appropriés, garanties concernant le respect des dispositions, mesures efficaces de mise en application).

Ces questions sont éminemment complexes. Il est certain que les réponses n'existent pas encore, et les États-Unis estiment qu'il n'y a aucune raison de croire qu'elles deviendront évidentes du jour au lendemain. Au contraire, nous sommes fermement convaincus qu'au niveau multilatéral les résultats ne seront possibles que grâce à un vaste effort de transparence et d'engagement: transparence dans les actes et les objectifs, engagement dans une recherche commune de solutions concrètes et d'un intérêt commun. Or toute recherche sincère et sérieuse implique nécessairement des discussions conséquentes et approfondies. Aucun doute ne doit subsister quant à la volonté des États-Unis de s'engager activement et avec dynamisme dans l'action de tous les organes subsidiaires que la Conférence décidera de créer.

Pour permettre à un quelconque engagement actif de se manifester, la Conférence du désarmement doit enfin se remettre au travail. Nous sommes d'accord sur un mandat de négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous sommes parvenus à un accord de principe sur la possibilité pour les États membres de mener des discussions étendues dans le cadre des comités spéciaux qui seront chargés d'examiner les deux

(M. Javits, États-Unis d'Amérique)

autres questions d'importance, à savoir le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En outre, nous sommes convenus que le programme de travail global de la Conférence peut prévoir l'examen de plusieurs autres questions de fond ou de procédure. Appuyons-nous donc sur les engagements les objectifs communs.

L'élan de coopération internationale qui a fait suite aux événements du 11 septembre nous offre une raison supplémentaire d'espérer que chaque État membre acceptera de sortir de l'impasse et aura la sagesse de s'engager dans un travail constructif et productif, ce qui nous permettra d'associer nos énergies respectives. Si tel est le cas, l'histoire dira que la Conférence du désarmement devait réussir au bout du compte et non s'étioler et disparaître.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Qu'il me soit permis de souhaiter, au nom de l'ensemble de la Conférence et à titre personnel, une très chaleureuse bienvenue à la Ministre des affaires étrangères de la Suède, M<sup>me</sup> Anna Lindh, qui s'exprimera aujourd'hui devant la Conférence. Sa présence parmi nous aujourd'hui témoigne de l'intérêt personnel qu'elle porte à nos discussions et de l'importance que son pays n'a pas cessé d'attacher à la Conférence du désarmement.

Je suis convaincu que nous écouterons tous sa déclaration avec la plus grande attention. Je profite de cette occasion pour saluer, à titre personnel, la collaboration et la coopération menée par nos deux pays dans le domaine du désarmement nucléaire.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Anna Lindh, Ministre suédois des affaires étrangères.

M<sup>me</sup> LINDH (Suède) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est pour moi un réel plaisir que d'être ici aujourd'hui pour vous faire part des positions de la Suède concernant le désarmement international, et je tiens à vous féliciter d'avoir été désigné à ces hautes fonctions au cours de la période cruciale que nous traversons.

Avec le recul, on s'aperçoit que notre action en faveur du désarmement international et de la sécurité mondiale a été marquée à la fois par des progrès et des revers.

Il y a eu des progrès, en effet, car l'action multilatérale dans le domaine de la limitation des armements a abouti à des résultats impressionnants. Les armes biologiques et chimiques, les mines antipersonnel et certaines armes classiques sont désormais interdites. Un traité interdisant les essais nucléaires a été adopté et les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires.

Il y a aussi eu des revers car la prolifération des armes de destruction massive continue de menacer la sécurité mondiale. Des essais de missiles balistiques sont en cours et certains projets de défense stratégique antimissile font naître le risque d'une nouvelle course aux armements. En outre, le terrorisme a montré à quel point une société ouverte était vulnérable face aux attaques brutales de mouvements fanatiques appuyés et équipés par des États et des individus qui ne partagent pas nos valeurs démocratiques communes. Il s'y ajoute encore le fait que, chaque

(M<sup>me</sup> Lindh, Suède)

jour, des civils sont mutilés ou tués dans des conflits internes ou régionaux et par des mines antipersonnel ou des restes explosifs des guerres.

Pour les riches comme pour les pauvres, au Nord comme au Sud, la propagation des armes légères et de petit calibre et la facilité avec laquelle les criminels et les terroristes peuvent se les procurer rendent ces armes de plus en plus menaçantes. Toutes ces menaces ont des incidences différentes, mais elles ont une chose en commun: leurs conséquences, loin de se limiter à des frontières nationales, concernent chacun d'entre nous. Elles concernent notre sécurité commune et appellent par conséquent de notre part des réponses communes.

Le désarmement international, la non-prolifération et l'élimination des armes de destruction massive de la planète font depuis longtemps partie des priorités du Gouvernement suédois. Notre avenir commun dépendra de notre capacité et de notre volonté de trouver des solutions communes aux problèmes mondiaux. Cette affirmation évidente a pris une nouvelle dimension après les attentats de septembre 2001. De telles menaces ne peuvent être combattues que par la coopération internationale, tout comme les autres menaces qui, tels les conflits régionaux, la discrimination, la pauvreté et les problèmes environnementaux, mettent en péril la sécurité de l'humanité. Notre lutte concertée contre le terrorisme montre à quel point nos efforts sont puissants lorsqu'ils sont mis en commun. Cette expérience doit nous apprendre à ne jamais laisser les déclarations et décisions unilatérales l'emporter sur les accords multilatéraux. Les solutions multilatérales sont le seul moyen d'aller de l'avant.

Permettez-moi à présent de faire état d'un certain nombre de domaines dans lesquels il est nécessaire de développer notre action commune.

En premier lieu, nous devons coopérer pour débarrasser le monde des armes de destruction massive. Pour enrayer la prolifération de ces armes et de leurs vecteurs, notre action doit être mondiale. Qui plus est, notre action multilatérale doit s'appuyer sur le filet de sécurité existant, censé nous protéger de la prolifération. Nous devons, de toute urgence, renforcer les mécanismes internationaux et les instruments multilatéraux de non-prolifération, de désarmement et de limitation des armements. Nous devons promouvoir l'adhésion universelle à ces instruments et en assurer la mise en œuvre effective. Qu'elle soit internationale ou nationale, la sécurité repose sur des mécanismes multilatéraux durables.

Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fait obstacle à la prolifération des armes nucléaires et constitue le véritable fondement du désarmement nucléaire. Conformément à l'article VI du TNP, chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire.

Le TNP doit réunir tous les États. Rien ne justifierait qu'un État demeure à l'écart de ce traité. J'invite les quatre États qui ne l'ont pas encore fait – à savoir Cuba, l'Inde, Israël et le Pakistan – à adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et à soumettre leurs installations à des accords de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

(M<sup>me</sup> Lindh, Suède)

En 2000, les 187 États parties au TNP ont adopté un document final dans lequel, notamment, ils sont convenus d'amener les États dotés d'armes nucléaires à s'engager à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires et de mettre en œuvre 12 autres mesures destinées à réaliser cet objectif. Par la suite, ces décisions ont été confirmées avec force par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Suède estime que les armes nucléaires non stratégiques devraient également être pleinement prises en considération dans les négociations relatives à la limitation des armements et au désarmement. Nous nous félicitons du fait que des engagements concernant les armes nucléaires non stratégiques ont été pris durant la Conférence d'examen du TNP; c'était la première fois que de tels engagements étaient pris dans le cadre d'une instance internationale.

Nous nous félicitons également du fait que la nécessité d'accroître la transparence et de garantir l'irréversibilité de toutes les mesures de désarmement nucléaire a été reconnue. En outre, il nous paraît important de poursuivre le développement des moyens de vérification afin de débarrasser le monde des armes nucléaires et de l'en préserver à jamais. Nous appuyons la recherche de mécanismes de vérification plus puissants et plus efficaces et nous réaffirmons notre appui à l'important travail de l'AIEA, de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

L'accord conclu en 2000 à l'issue de la Conférence d'examen du TNP constitue un véritable plan de réalisation du désarmement nucléaire. La Coalition pour un nouvel ordre du jour – qui est un groupe d'États préoccupés par l'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et par l'absence d'une vision commune d'un monde exempt d'armes nucléaires – a joué un rôle très actif dans la réalisation de cet accord. À présent, nous sommes résolus à œuvrer pour sa mise en application, dans le cadre du cycle d'examen devant conduire à la prochaine conférence d'examen.

La Suède, représentée par son Ambassadeur, M. Henrik Salander, assurera cette année la présidence de la session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005 et fera le maximum pour que le prochain cycle d'examen s'amorce dans de bonnes conditions.

En deuxième lieu, nous devons coopérer pour mettre un terme définitif aux essais nucléaires. Tous les États auraient intérêt à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité rend en effet plus difficile l'acquisition d'armes nucléaires, empêche une course au perfectionnement des armements nucléaires et renforce la confiance par le biais de son système de vérification. Son entrée en vigueur ne devrait pas être retardée davantage. Nous attendons depuis suffisamment longtemps.

La conférence destinée à faciliter l'entrée en vigueur du Traité, qui s'est tenue à New York il y a quelques mois, a été l'occasion d'une démonstration de force de ses partisans. L'écrasante majorité des États souhaite, de toute évidence, que les explosions nucléaires expérimentales cessent à jamais. Nous regrettons vivement la décision du Sénat des États-Unis de rejeter ce traité et déplorons que le Gouvernement des États-Unis demeure opposé à sa ratification. Nous en appelons une nouvelle fois aux États-Unis pour qu'ils reconsidèrent leur position. Nous

(M<sup>me</sup> Lindh, Suède)

sommes également préoccupés par les informations selon lesquelles les États-Unis envisageraient d'accélérer la mise en œuvre de leur programme de préparation aux essais.

J'invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. J'engage en particulier l'Algérie, la Chine, la Colombie, la République démocratique du Congo, la République populaire démocratique de Corée, l'Égypte, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, Israël, le Pakistan, les États-Unis et le Viet Nam à ratifier le Traité afin qu'il puisse entrer en vigueur. Les essais nucléaires doivent être mis aux oubliettes de l'histoire.

En troisième lieu, nous devons coopérer pour assurer le respect des accords internationaux de désarmement et de non-prolifération. En 1991, le Conseil de sécurité de l'ONU créait une commission spéciale chargée d'enquêter sur les importants programmes mis en œuvre par l'Iraq pour se doter d'armes de destruction massive et de surveiller le désarmement et la limitation des armements en Iraq. Cette tâche appartient aujourd'hui à la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU). L'Iraq n'a pas respecté ses obligations et refuse toujours l'accès de son territoire à la COCOVINU, rendant ainsi plus précaires la paix et la sécurité régionales et internationales. J'engage l'Iraq à respecter les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et de la résolution 1284 et à autoriser la communauté internationale à s'assurer de l'absence d'armes de destruction massive dans le pays.

Le protocole additionnel aux accords de garanties conclus avec l'AIEA a été imaginé pour combattre le programme clandestin d'armement nucléaire en Iraq. C'est une réalisation majeure qui aidera à donner l'assurance que tous les États respectent leurs engagements en matière de non-prolifération. La Suède a achevé la procédure de ratification et le protocole entrera en vigueur dès que les derniers pays de l'Union européenne l'auront ratifié, comme cela est prévu. J'espère que tous les États concluront avec l'AIEA un accord de cette nature. Lorsqu'elles seront mises en œuvre, les garanties renforcées auront un effet très positif sur le système international de non-prolifération.

Il est inquiétant que l'AIEA ne soit toujours pas en mesure de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de la déclaration initiale des matières nucléaires faite par la République populaire démocratique de Corée. Cette situation risque de compliquer la mise en œuvre du projet qui incombe à l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO), projet que nous appuyons pleinement. J'engage la République populaire démocratique de Corée à respecter pleinement les accords de garanties qu'elle a conclus et à coopérer totalement et sans délai avec l'AIEA.

En quatrième lieu, nous devons coopérer au démantèlement d'anciens systèmes et éviter d'en construire de nouveaux. La Suède a exprimé maintes fois la crainte qu'une décision unilatérale des États-Unis de mettre au point un système de défense stratégique antimissile n'entraîne des conséquences néfastes pour les efforts internationaux de désarmement et de non-prolifération. Nous sommes également préoccupés par les conséquences de la décision américaine de se retirer du Traité ABM. Nous espérons que les consultations en cours entre le Gouvernement des États-Unis et d'autres pays aboutiront à une solution concertée qui apportera une réelle contribution au désarmement et à la non-prolifération. Dans le même temps, je tiens à souligner qu'il est inacceptable que la Chine prétexte les projets américains relatifs à un système

(M<sup>me</sup> Lindh, Suède)

de défense antimissile pour développer ses propres programmes d'armement nucléaire. Comme le montrent les exemples que je viens de donner, une telle attitude est à l'opposé de ce dont nous avons besoin aujourd'hui et n'est pas compatible avec l'article VI du TNP. Toutes les Parties devraient œuvrer à un renforcement du processus international de désarmement.

Le Gouvernement suédois se félicite de l'annonce, faite par les États-Unis et la Fédération de Russie, de réductions substantielles de leurs arsenaux nucléaires stratégiques. Ces déclarations unilatérales devraient être officialisées par un accord juridiquement contraignant comprenant des dispositions visant à assurer l'irréversibilité des décisions prises, la vérification de leur respect et la transparence. Les ogives nucléaires concernées par ces réductions stratégiques devront être détruites, et non pas simplement stockées. Le processus de désarmement doit être irréversible. Les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à appliquer ce principe au désarmement nucléaire. De plus, il est logique que la prochaine étape du processus de désarmement porte également sur les armes nucléaires tactiques.

La technologie et les connaissances requises pour fabriquer des missiles balistiques se propagent rapidement et finissent fréquemment par arriver en de mauvaises mains, menaçant ainsi la sécurité et la stabilité régionales et mondiales. Les attaques terroristes du 11 septembre ont mis en évidence l'urgente nécessité d'empêcher que de telles armes parviennent aux mains de groupes terroristes. Tous les États doivent impérativement unir leurs efforts. La réglementation des missiles balistiques, qui servent de vecteurs des armes de destruction massive, devrait faire partie intégrante des efforts de désarmement.

Nous sommes convaincus qu'une norme universelle qui combattrait la prolifération des missiles doit être instituée. À cette fin, nous avons, en compagnie de nos partenaires de l'Union européenne, pris une part active aux préparatifs du projet de code de conduite international, conçu pour lutter contre la prolifération des missiles balistiques. Ce projet de code fait en ce moment même l'objet d'un débat dans le cadre d'une réunion à Paris. Nous travaillerons avec tous les pays intéressés pour que ce code puisse être adopté en 2002 et examiné dans le cadre de l'ONU.

En cinquième lieu, nous devons coopérer pour préserver l'interdiction complète des armes biologiques et chimiques. Les événements tragiques de ces derniers mois ont exacerbé les craintes d'une prolifération des armes biologiques et fait apparaître le spectre du bioterrorisme. Il est donc plus que jamais nécessaire de renforcer la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et d'en faire un moyen de rendre le monde plus sûr.

Les États parties à la Convention sur les armes biologiques, qui sont à présent plus de 140, travaillent depuis longtemps au renforcement de la Convention, mais celle-ci n'est toujours pas dotée d'un mécanisme de vérification. L'année dernière a été marquée par une déception. Notre position au sujet du protocole proposé durant le printemps dernier est bien connue. Nous pensions que les avantages étaient bien supérieurs au prix à payer et nous étions tout à fait disposés à appuyer ce projet de texte qui, malheureusement, n'a pas recueilli le consensus. Nous trouvons regrettable la position prise par les États-Unis concernant ce protocole. Les États parties à la Convention ne sont pas, non plus, parvenus à renforcer la Convention lors de la cinquième Conférence d'examen, qui a même dû être ajournée. Je demande instamment à tous les États



(M<sup>me</sup> Lindh, Suède)

parties de jouer un rôle actif et constructif lorsque la Conférence reprendra, en novembre prochain, et de parvenir à un résultat qui aura pour conséquence un renforcement multilatéral de la Convention.

La Convention sur les armes chimiques et l'organisation qui supervise la mise en œuvre de cette convention existent maintenant depuis près de cinq ans. Pendant toutes ces années, le monde a été témoin de réels progrès dans le domaine de la non-prolifération et s'est engagé dans le processus de destruction de toutes les armes chimiques. Pour la première fois dans l'histoire, nous avons réellement le moyen de débarrasser le monde d'une catégorie entière d'armes de destruction massive. Il est important que les délais fixés par la Convention soient respectés et que les États puissent avoir l'assurance que les armes ont bel et bien été détruites et non pas simplement détournées de leur vocation première.

En sixième lieu, notre coopération en matière de désarmement et de limitation des armements doit également porter sur les armes classiques. Les armes de destruction massive font naître en nous la crainte d'une apocalypse, mais ne doivent pas pour autant nous faire oublier que les armes classiques sont une menace omniprésente pour la vie et le bien-être des habitants de nombreuses régions du monde.

Au Cambodge, en Bosnie, en Afghanistan ou ailleurs, les enfants qui jouent risquent encore d'être tués par des mines antipersonnel. Au Moyen-Orient, l'escalade de la violence est devenue une réalité cruelle et une menace de tous les instants. Dans de nombreux pays touchés par les conflits, la vie d'un être humain vaut moins qu'une balle.

Nous devons prendre des mesures spéciales pour lutter contre les armes classiques dont les effets sont particulièrement cruels ou qui frappent sans discrimination. La Convention sur certaines armes classiques a été élaborée pour nous protéger contre de telles armes. Une des difficultés d'aujourd'hui concerne les restes explosifs des guerres. Nous sommes tous pleinement conscients des conséquences humanitaires de l'utilisation des mines terrestres, mais d'autres armes, pourtant utilisées de façon légitime, n'explosent pas et restent sur le sol comme autant de menaces pour les populations locales et les conséquences n'en sont pas moindres. Nous nous félicitons de la décision prise à la deuxième Conférence d'examen de charger un groupe d'experts gouvernementaux d'étudier cette question, et nous espérons que des négociations sur un protocole relatif aux restes explosifs des guerres commenceront dès que possible. Nous sommes également heureux que la portée de la Convention ait été étendue aux conflits internes.

L'entrée en vigueur rapide de la Convention d'Ottawa et le nombre élevé d'États parties à cette convention ont conduit à l'institution d'une norme internationale interdisant l'emploi, la production, le stockage et le transfert de mines antipersonnel. Cependant, certains États demeurent à l'écart de cette convention. J'invite les États en question à adhérer à la Convention, de sorte que nous puissions débarrasser le monde des mines antipersonnel.

Dans le monde d'aujourd'hui, les terroristes, les criminels et les barons de la drogue prospèrent grâce à l'abondance, à l'accumulation rapide et à la libre circulation des armes légères. Cela contribue à l'escalade et au prolongement des conflits, ainsi qu'à l'affaiblissement

(M<sup>me</sup> Lindh, Suède)

de sociétés déjà fragiles. La Suède reste fermement et activement engagée dans la lutte contre les effets pervers des armes légères, aux côtés de nos partenaires de l'Union européenne.

Des engagements ont été pris au niveau régional et les fondements d'une action mondiale existent d'ores et déjà. Nous devons à présent mettre en œuvre nos engagements en contrôlant de façon plus rigoureuse les exportations et en élaborant des instruments internationaux sur le marquage, la traçabilité et le négoce des armes. Nous devons améliorer la gestion des stocks et détruire les excédents. Nous sommes résolus à agir de façon concertée au niveau international et appuyons un grand nombre de projets destinés à limiter les armes légères dans le monde.

Depuis quelques temps, nos yeux sont tournés vers la situation tragique de l'Afghanistan. La communauté internationale fait actuellement des efforts considérables pour venir en aide au peuple afghan au lendemain de la chute du régime taliban, alors qu'est enfin venu le temps de la réconciliation et de la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre. L'Afghanistan est l'exemple le plus récent, mais ne restera à coup sûr pas le dernier, d'une société désintégrée marquée par la violence, pour laquelle nous nous devons tout particulièrement d'œuvrer au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des anciens combattants.

Nous coopérons de manière fructueuse avec la Norvège et le Canada dans ce domaine et avons, en partenariat avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, contribué à l'organisation de stages internationaux au Zimbabwe, au Canada, en Suède et au Ghana. Ces stages ont facilité la création d'une équipe de professionnels susceptibles d'être employés dans les situations postconflituelles n'importe où dans le monde.

Enfin, Monsieur le Président, nous devons coopérer pour mieux utiliser nos instruments communs. L'année dernière s'est révélée être une nouvelle année de blocage et de paralysie pour la Conférence du désarmement, ce qui est particulièrement regrettable.

La Conférence du désarmement doit impérativement sortir de l'impasse et commencer un travail de fond. Il est inacceptable que les États dotés d'armes nucléaires, qui ont des responsabilités particulières, refusent au reste de la communauté internationale l'accès à cette instance importante. Il est inacceptable que la mise en œuvre d'un programme de travail soit retardée par l'instauration de liens artificiels entre différentes questions.

Il existe un fondement solide pour un programme de travail équilibré et nous pensons que la proposition Amorim est acceptable par tous. Nous sommes prêts à commencer à travailler sur la base de cette proposition. Il est temps d'engager des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Un tel traité sera un moyen d'importance capitale d'arrêter la mise au point de nouvelles armes nucléaires. Il est temps de créer un organe subsidiaire chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire. Une telle mesure s'inscrirait dans le prolongement du processus d'examen du TNP et répondrait à la nécessité de mettre en œuvre les 13 mesures devant conduire à un désarmement nucléaire. Il est temps de régler la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. C'est là une question d'importance, car nous observons actuellement les signes inquiétants d'un regain d'intérêt pour la militarisation de l'espace.

(M<sup>me</sup> Lindh, Suède)

Le Gouvernement suédois espère encore que la Conférence du désarmement sera capable de surmonter rapidement ces obstacles. Cela dit, nous devons tous faire des efforts particuliers pour sortir de l'impasse. Je vous demande instamment d'étudier toutes les possibilités qui s'offrent de commencer un travail de fond et j'engage tous les États concernés à faire preuve de souplesse: que la Conférence joue son rôle d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement! Nous avons besoin de vous et nous avons besoin de progrès!

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie la Ministre suédoise des affaires étrangères de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Myanmar.

M. MYA THAN (Myanmar) (traduit de l'anglais): C'est réellement pour nous un honneur que de compter parmi nous aujourd'hui Son Excellence M<sup>me</sup> Anna Lindh, Ministre suédoise des affaires étrangères, qui vient de nous livrer une très importante déclaration de fond sur les questions touchant au désarmement. Nous avons écouté avec attention cette déclaration et avons dûment pris note de sa teneur. Nous avons également suivi avec grand intérêt les importantes déclarations faites par nos collègues durant la présente séance plénière.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point ma délégation apprécie l'efficacité dont vous faites preuve dans la direction des travaux de la Conférence du désarmement. Nous nous engageons à coopérer pleinement avec vous dans vos efforts pour faire progresser le travail de la Conférence.

Monsieur le Président, je souhaite, par votre intermédiaire, transmettre à la Ministre Fayza Aboulnaga nos salutations les plus chaleureuses et nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions. Nous entretenons avec elle des liens très amicaux. Elle a contribué de façon particulière aux travaux de la Conférence du désarmement. Elle manque à chacun de nous ici présents. Plusieurs de mes collègues nous ont également quittés depuis la fin de la session de 2001 de la Conférence. Nous leur souhaitons le plein succès.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants à savoir M. Luiz Felipe de Seixas Corrêa, Ambassadeur du Brésil, M. Mohammad Reza Alborzi, Ambassadeur de la République islamique d'Iran, M. Omar Hilale, Ambassadeur du Maroc, M. Tim Caughley, Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, M. Leonid Skotnikov, Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Carlos Miranda, Ambassadeur d'Espagne, M. David Broucher, Ambassadeur du Royaume-Uni, et M. Eric M. Javits, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique. Certains d'entre eux sont des amis de longue date, d'autres sont nouveaux. Quoi qu'il en soit, nous nous réjouissons de pouvoir travailler en étroite collaboration avec chacun d'eux, et nous leur souhaitons un séjour fructueux à Genève.

Monsieur le Président, je ferai ma déclaration générale à un moment plus opportun. Ce matin, je me contenterai de quelques brèves observations et suggestions.

Ma délégation souhaite s'associer pleinement à la déclaration du Groupe des 21, faite par le Coordonnateur du Groupe, M. Camilo Reyes Rodriguez, Ambassadeur de Colombie, le 31 janvier 2002.

(M. Mya Than, Myanmar)

Les États membres de la Conférence du désarmement sont animés du profond désir de préserver l'autorité de la Conférence, qui est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement, et de sortir de l'actuelle paralysie pour commencer un travail de fond dès que possible. En conséquence, Monsieur le Président, nous appuyons pleinement les efforts que vous faites pour parvenir à un consensus sur un programme de travail grâce à des consultations intenses et pour commencer un travail de fond à la date la plus rapprochée possible. Ces consultations intenses sur un programme de travail doivent se poursuivre avec dynamisme tant que nous n'aurons pas surmonté le blocage actuel, afin qu'il soit possible de progresser sur les questions de fond dont la Conférence du désarmement est saisie.

Ce faisant, en l'absence de consensus sur un programme de travail, nous ferions bien d'explorer d'autres voies susceptibles de permettre à la Conférence d'accomplir sur d'autres questions un travail utile destiné à faciliter son travail de fond par la suite. Dans ce contexte, nous pensons que la Conférence devrait, dès à présent, envisager de désigner trois coordonnateurs spéciaux pour les questions de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement, de l'élargissement de sa composition et du réexamen de son ordre du jour, tous trois devant être chargés d'exercer leurs fonctions respectives pendant toute la durée de la session de 2002 et de rendre compte de leurs travaux à la Conférence.

Je suis heureux d'apprendre que vous avez vous-même engagé des consultations concernant la désignation de coordonnateurs spéciaux pour ces trois questions. C'est une mesure qui vient à point nommé, car la session de 2002 en est déjà à sa troisième semaine. Nous appuyons pleinement vos efforts en ce domaine.

L'année dernière, la Conférence du désarmement a désigné trois coordonnateurs spéciaux pour ces trois mêmes questions, et ces personnes ont accompli un travail utile, dont elles ont rendu compte à la Conférence à sa session de 2001. Ce précieux travail doit être poursuivi pendant la session de 2002. Tout à l'heure, mon cher collègue, Chris Westdal, a déclaré qu'il était favorable à la désignation des trois coordonnateurs spéciaux. Je crois qu'un consensus est en train d'apparaître sur ce point précis.

Nous appuyons également les efforts que vous faites pour trouver le moyen d'appliquer les dispositions de l'alinéa *d* du paragraphe 5 du document CD/1036 concernant la désignation d'un ou de plusieurs coordonnateurs spéciaux chargés de questions de fond inscrites à l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je remercie l'Ambassadeur de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je transmettrai, bien entendu, ses paroles aimables à la Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Égypte. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Iraq.

M. AL-NIMA (Iraq) (traduit de l'arabe): Au nom d'Allah le Miséricordieux! Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saluer la Ministre suédoise des affaires étrangères qui s'est donné la peine de prendre part aujourd'hui à nos débats et de nous faire une déclaration détaillée que nous avons écoutée avec une grande attention. Dans sa déclaration, la Ministre a abordé un certain nombre de questions de la plus haute importance et avancé des idées qui

(M. Al-Nima, Iraq)

méritent réflexion. Nous sommes pleinement convaincus que la Conférence accordera à cette déclaration toute l'attention qui lui est due.

J'aimerais préciser un point à l'intention de la Ministre. Ce n'est pas une réponse à sa déclaration, mais une réaction à la mention de mon pays, l'Iraq. Elle a repris une affirmation selon laquelle l'Iraq n'aurait pas rempli ses obligations concernant la destruction, l'enlèvement et la neutralisation de ses armes de destruction massive. Malheureusement, cette affirmation ne repose pas, manifestement, sur une analyse détaillée des faits ni sur une évaluation indépendante prenant en compte les points de vue divergents en la matière. Au mois de février de l'année dernière, dans le cadre de son dialogue avec le Secrétaire général, l'Iraq a présenté une déclaration écrite dans laquelle il a exposé son point de vue quant à son exécution de toutes les obligations découlant de la section C de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité concernant la destruction, l'enlèvement et la neutralisation des armes de destruction massive. Nous aurions souhaité que la Ministre suédoise des affaires étrangères ou le service compétent au sein de son ministère ait étudié ce document pour comprendre le point de vue de l'Iraq. L'Iraq est fermement convaincu de s'être acquitté de ses obligations au titre de la section en question et aurait souhaité que le Conseil de sécurité adopte une attitude objective, de façon à pouvoir mener une évaluation impartiale de l'exécution de nos engagements. Cependant, en raison de la position adoptée par certains membres influents du Conseil de sécurité, ce dernier n'a pas été en mesure de réaliser cette évaluation et en a régulièrement été empêché par les États influents qui souhaitaient le maintien de l'embargo. Une évaluation objective de l'exécution, par l'Iraq, de ses engagements dans le domaine du désarmement signifierait la fin de l'embargo, et c'est précisément ce que ces États ne veulent pas. C'est ce que j'avais à dire. Je salue une nouvelle fois la Ministre et vous remercie Monsieur le Président.

M. CASTILLO (Cuba) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents et de souhaiter à mon tour la bienvenue à Son Excellence la Ministre suédoise des affaires étrangères, qui vient de nous faire une déclaration portant sur les domaines les plus divers et qui a, notamment, exprimé des préoccupations légitimes que nous partageons tous. Permettez-moi d'insister: nous partageons pleinement toutes les préoccupations qu'elle a exprimées.

Mon pays est resté très fidèle à ses principes et a adopté une position constructive concernant l'ensemble des instruments de désarmement internationaux. En tant que pays en développement, nous avons besoin de la paix. Pour les pays tels que le mien, la guerre n'est pas une activité commerciale.

Monsieur le Président et Madame la Ministre, croyez bien que, lorsque le multilatéralisme l'emportera sur les desseins unilatéraux, lorsque la communauté internationale tout entière, sans aucune exception ni discrimination et de façon équitable, prendra des mesures véritables en vue d'un désarmement général et complet, et lorsque les menaces contre notre souveraineté et notre intégrité territoriale disparaîtront, vous pourrez avoir la certitude que Cuba s'associera sans aucune hésitation à toutes les initiatives dont vous venez de parler.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): J'ai écouté très attentivement la déclaration que vient de faire la Ministre suédoise des affaires étrangères. Si je suis en total accord avec elle sur la plupart des points qu'elle a abordés, je tiens à exprimer un désaccord sur quelques-uns d'entre eux. Je me dois d'appeler l'attention de la Conférence sur la dernière partie de sa déclaration, lorsque la Ministre a fait référence au programme d'armement nucléaire de la Chine. En ce qui concerne la question des armes nucléaires, la Chine a toujours fait preuve d'une très grande retenue. Nos forces nucléaires ont toujours été et resteront limitées au minimum indispensable à la sauvegarde de notre sécurité et de notre souveraineté nationales. L'affirmation de la Ministre suédoise des affaires étrangères à ce sujet est donc sans fondement. Ma délégation ne saurait l'accepter.

M. RI THAE GUN (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais): Qu'il me soit permis de me joindre aux autres représentants pour souhaiter la bienvenue à la Ministre suédoise des affaires étrangères; de même, je tiens à dire que l'essentiel de la déclaration faite par la Ministre est fondé, ce que nous apprécions à sa juste valeur.

Pour gagner du temps, je me contenterai d'une brève observation concernant ce qu'elle a dit à propos de mon pays. En effet, elle a déclaré qu'à cause de la République populaire démocratique de Corée le projet KEDO risquait d'être retardé. Il s'agit là d'un profond malentendu et d'une mauvaise interprétation des faits, car l'accord signé par les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée comporte plusieurs étapes. Lorsque le projet aura atteint un certain stade, la République populaire démocratique de Corée devra s'acquitter d'une nouvelle obligation. C'est ce qui est prévu dans l'accord. Le problème est que, en dépit du fait que la République populaire démocratique de Corée a respecté les obligations découlant de l'accord, l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne a délibérément retardé l'exécution du projet; c'est pourquoi la République populaire démocratique de Corée n'a pas été en mesure de franchir une nouvelle étape. Voilà pourquoi la situation est bloquée. Cette question doit être réglée.

La République populaire démocratique de Corée apprécie et respecte la politique pacifique de la Suède. Nous ne sommes opposés à aucun des aspects de l'action de la Conférence du désarmement. Nous respectons l'attitude pacifique de la Suède. Cela dit, je pense que cette déclaration est fondée sur des informations erronées distillées contre mon pays par l'autre partie.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Il semble qu'aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 14 février 2002, à 10 heures, dans cette même salle.

*La séance est levée à 12 h 25.*

-----